



Communiqué de presse

Jeudi 5 septembre 2024

La Ville soutient la richesse et le foisonnement de son tissu associatif

Grenoble est une ville avec une grande richesse associatives. Elle compte aussi parmi les villes qui soutiennent le plus leurs associations, avec plus de 770 associations soutenues ! Volontaire, la Ville met à disposition près de 85 000m² de son patrimoine aux associations, leur accorde 6,4 millions d'euros d'avantages en nature et les subventionne à hauteur de 17 millions d'euros. De nombreux agent-es sont également à la disposition des associations, notamment celles et ceux de la [Maison de la Vie Associative et Citoyenne](#), des directions des sports et de la culture ou encore les agent-es de développement local des Maisons des Habitant-es.

Depuis le mandat précédent, la politique municipale vise à augmenter les partages et mutualisations de locaux mis à disposition des structures, pour soutenir un maximum d'associations.



Le Forum des associations et des sports aura lieu ce samedi 7 septembre au Palais des Sports © Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2023

- ▶ **17 millions €** de subventions de projet et de fonctionnement aux associations, dont **5 millions** pour les associations socio-culturelles, **3 millions** pour la culture et **2,7 millions** pour les sports
- ▶ **+450** structures bénéficiaires de locaux municipaux
- ▶ **420** locaux occupés, environ 85 000 m² mis à disposition soit 12,5 % du patrimoine immobilier communal
- ▶ **6,4 millions €** d'avantages en nature
- ▶ **600 000€ /an** dépensés en travaux pour l'entretien des locaux associatifs
- ▶ **40** nouvelles demandes de locaux par an (50 % de réponse positive à une demande de local).

La Ville fait évoluer les conditions de prise en charge des consommations de fluides aux structures bénéficiaires de locaux municipaux. Objectifs ? Sobriété, rationalisation des ressources, soutenabilité, équité, avec un accompagnement renforcé de la Ville. Depuis la fin d'année 2022, 27 structures ont été intégrées au dispositif et au 1^{er} janvier 2025, la totalité des structures qui bénéficiait de la gratuité des fluides seront concernées.

Transition énergétique des 27 structures, chiffres de 2023 par rapport à la consommation de référence:

- ▶ **-7,5%** de consommation d'électricité
- ▶ **-14%** de chauffage
- ▶ **30 000€** d'économie d'énergie pour la Ville
- ▶ **60 000€** d'économie d'énergie pour les associations